



Ottawa indemnise des personnes victimes d'un vaccin contre la COVID-19

Par [Radio-Canada](#)

Mondialisation.ca, 04 juin 2022

ici.radio-canada.ca

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Cet article de presse de la société d'état Radio-Canada informe le public des possibilités de demander une indemnisation pour les victimes d'un vaccin Covid-19. L'exemple d'une victime, Ross Wightman, est cité dans ce texte. On peut se demander pourquoi le gouvernement canadien continue à interdire les Canadiens non-vaccinés de voyager à l'intérieur et à l'extérieur du pays (avion, train, bus), ces derniers refusant de se faire injecter un poison (vaccin Covid-19). La publication des rapports de la société pharmaceutique Pfzier sur les séquelles de son vaccin dangereux devrait en principe pouvoir faire arrêter les injections Covid-19. Cependant le gouvernement fédéral ne semble pas prêt à faire lever les restrictions et continue d'encourager la vaccination dès l'enfance. Combien de victimes faudra-t-il encore pour stopper ce vaccin tueur ? ([Mondialisation.ca](#))

Un Britanno-Colombien sera parmi les premiers Canadiens à être indemnisés grâce au [Programme de soutien aux victimes d'une vaccination \(PSVV\)\(Nouvelle fenêtre\)](#), mis sur pied pour offrir une aide aux personnes qui auraient subi des contrecoups d'un vaccin, comme celui contre la COVID-19.

Ross Wightman est une des 10 personnes qui ont été hospitalisées en raison du syndrome de Guillain-Barré moins de 30 jours après avoir reçu un vaccin contre la COVID-19 depuis décembre 2020, selon le Centre des maladies infectieuses de la Colombie-Britannique (BCCDC).

Résident de Lake Country, dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, il a développé cette maladie auto-immune rare quelques jours seulement après avoir reçu sa première et seule dose du vaccin d'AstraZeneca.

En raison de cette maladie qui s'attaque au système nerveux, Ross Wightman est partiellement paralysé.



Ross Wightman a reçu le diagnostic de la maladie Guillain-Barré peu de temps après avoir reçu une première dose du vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca.

Photo : fournie par Ross Wightman

La source originale de cet article est ici.radio-canada.ca

Copyright © Radio-Canada, ici.radio-canada.ca, 2022

Articles Par : Radio-Canada

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca